

**Mardi 5 mars à 14 h**

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,  
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

**(M. le Ministre Di Antonio)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Jean-Luc CRUCKE sur le Département de la Nature et des Forêts (DNF) à Chambord

Caroline CASSART-MAILLEUX sur les zones tampons

Jean-Luc CRUCKE sur l'hôpital Notre-Dame à la Rose (HNDR) et l'UNESCO

Philippe DODRIMONT sur la zone dangereuse du lieu-dit Fond de Deigné

Philippe DODRIMONT sur l'état de la route régionale N633 entre Aywaille et Comblain-au-pont

Philippe DODRIMONT sur les feux tricolores de la N633

Philippe DODRIMONT sur le pont de Tilff

Richard MILLER sur la diminution du transport fluvial wallon et la réalisation des projets européens

Jean-Luc CRUCKE sur le projet Seine-Escaut menacé par le budget français

Caroline CASSART-MAILLEUX sur le permis d'urbanisme dans le cadre de la finalisation du RAVeL, rive droite à Huy

Caroline CASSART-MAILLEUX sur l'interdiction de circuler pour les longs camions sur certains tronçons de routes et d'autoroutes

Gilles MOUYARD la campagne de sensibilisation à la sécurité des motards et sur le projet MOTorcycle Accidents (MOTAC)

Gilles MOUYARD sur les recommandations du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière (CSWSR)

Philippe DODRIMONT sur la construction d'un rond-point à Sprimont

Anne BARZIN sur le remplacement du portique installé sur la passerelle de La Plante

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur la réouverture partielle du rond-point du hall omnisports sur la N25 et son suivi

Anne BARZIN sur l'avenir de l'opération "La ville s'éveille au chant du coq"

## Jean-Luc Crucke sur la DNF à Chambord

Dans la seconde quinzaine du mois de février et dans le cadre d'une activité de loisirs, des agents et dirigeants de la DNF se seraient rendus, dans le prestigieux domaine de chasse français du château de Chambord, à l'invitation de collègues français, pour y pratiquer une partie de chasse, agrémentée de quelques dégustations de boissons dont la France est largement exportatrices. Des véhicules de service auraient été utilisés pour ce faire.

Le Ministre confirme-t-il les faits ? Dans quel cadre se situe ce type de déplacement et quelle en est la justification ? Le Ministre considère-t-il que ce type d'activité est légitime et qu'elle relève du corps business de la DNF ?

Était-ce une première ?

Qui a participé à cette sortie d'agrément ? Sur base de quels critères les agents ont-ils été sélectionnés ? Quel fut le coût du déplacement et qui a pris en charge les frais (voyage-hébergement) ?

Les agents disposaient-ils de licences de chasse particulières pour le territoire français ? Qu'en est-il ?

## **Caroline Cassart sur les zones tampons**

Les bonnes conditions agricoles et environnementales du Règlement européen 73/2009 concernant la conditionnalité imposent des zones tampons le long des cours d'eau afin de protéger les eaux de surface de toute pollution. La conditionnalité renvoie explicitement aux exigences relatives aux conditions d'épandage des fertilisants près des cours d'eau, indiquées dans le PGDA, qui doivent être respectées par les bandes tampons.

Pour les zones de cultures ou de prairies, des zones tampons d'une largeur de 6 mètres sont imposées le long des eaux de surface, correspondant à la zone d'interdiction d'épandage de fertilisants.

- Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser les éléments (cartographie et autres) qui ont permis d'établir la définition des cours d'eau nécessaire à l'élaboration des zones tampons ? Des agents régionaux se sont-ils déplacés sur le terrain afin de constater de visu si l'existence de ces cours d'eau ?
- Est-il nécessaire d'inclure dans cette définition des filets d'eau/fossés qui sont la plupart du temps à sec et qui n'ont pas d'embouchure à moins d'une forte pluie ?
- Existe-t-il une possibilité de recours pour les agriculteurs souhaitant contester l'application de cette mesure sur leur terre au motif que le cours d'eau n'est en finalité qu'un filet à l'existence non continue ?

## **Jean-Luc Crucke sur l'hôpital Notre-Dame à la Rose (HNDR) et l'Unesco**

L'HNDR était reconnu, en 1993, par la Wallonie comme patrimoine exceptionnel. En 1998, l'Intercommunale IDETA l'identifiant comme site patrimonial majeur et attraction touristique forte. En 2010, il obtint le prix des musées et, en 2012, celui du public.

Les animateurs de l'HNDR souhaitent, à présent, le faire reconnaître comme patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Les services du Ministre et de la Wallonie sont-ils informés et ont-ils été approchés pour monter le dossier ?

Où en est est la procédure et quel est le parcours et l'échéancier qui peuvent être raisonnablement programmés ?

Cette éventuelle reconnaissance implique-t-elle des obligations et des charges supplémentaires pour l'institution ? Lesquelles ?

## **Philippe Dodrimont sur la zone dangereuse du lieu-dit Fond de Deigné**

Je souhaite revenir sur le dossier du lieu-dit Fond de Deigné, sur la commune d'Aywaille, qui constitue un lieu particulièrement dangereux et propice aux accidents de la route.

Plusieurs mesures ont été décidées : l'enduisage dans les virages, pour les rendre mieux perceptibles et encore plus rugueux, prévu pour le printemps 2013 ; la mise en place dans la foulée d'un nouveau marquage (axiale et bords latéraux) en continu sur l'ensemble du tronçon sinueux (de la sortie de Deigné au carrefour avec la route des Chantoirs), à l'aide de marquages profilés qui assurent une bonne visibilité nocturne par temps de pluie ; la mise en place des chevrons manquants pour compléter la signalisation des virages ; et enfin la réalisation de contrôles de vitesse dans les lignes droites par la Zone de Police.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'informer sur l'état d'avancement de ce dossier ?  
L'agenda des travaux sera-t-il respecté ?

**Philippe Dodrimont sur l'état de la route régionale N633 entre  
Aywaille et Comblain-au-pont**

La route régionale N633 entre Aywaille et Comblain-au-Pont est dans un état calamiteux. De nombreuses ornières et autres nids de poules jalonnent le parcours qui sépare les centres d'Aywaille et de Comblain-au-Pont.

Pouvez-vous m'informer si des travaux de réfection de la N633 entre Aywaille et Comblain-au-Pont sont au programme du Service Public de Wallonie ?

Si oui, quel serait l'agenda des travaux à l'endroit ?

## **Philippe Dodrimont sur les feux tricolores de la N633**

Je souhaite revenir sur le dossier de l'installation de feux tricolores avec grille adaptative sur la N633 entre Sougné-Remouchamps et Aywaille. Pour l'instant, et depuis déjà longtemps, ceux-ci sont provisoirement remplacés par de simples feux de chantier. Or, il s'agit d'un endroit stratégique, où se trouve une école secondaire très fréquentée, ainsi que plusieurs activités commerciales qui génèrent une circulation importante.

Après leur installation, il est apparu que ces feux de chantier généraient plus de soucis et d'embarras que lorsqu'ils n'étaient pas présents. On a alors mis ces feux en phase clignotante, ce qui n'est pas sécurisant pour les usagers faibles.

Lorsque je vous ai interrogé pour la dernière fois sur ce sujet, en février 2012, le dossier était en bonne voie : une étude globale de cette section de la N633 était en cours, et ses conclusions étaient attendues pour le mois de mars. Les plans définitifs devaient ensuite être réalisés et la demande de permis devait être introduite.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'informer sur l'état d'avancement de ce dossier ? Les feux définitifs seront-ils installés d'ici à l'été ?

Je tiens à vous rappeler l'importance d'une circulation régulée et sécurisée sur cette voie importante d'une commune à forte vocation touristique.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.



## **Philippe Dodrimont sur le pont de Tilff**

Lors de ma précédente question concernant le pont de Tilff, le Conseil communal d'Esneux venait de signer la convention tripartite entre la Commune, la Région et Infrabel. Celle-ci était donc maintenant dans les mains d'Infrabel qui, selon votre appréciation personnelle, semblait quelque peu tarder.

Pouvez-vous m'informer de l'état de la situation ? Infrabel a-t-elle signé la convention qui permettrait d'aller plus en avant dans la construction de ce nouveau pont ? Sommes-nous toujours dans l'attente des suites réservées au plan d'investissement 2013-2025 de la SNCB ?

Un concours de réalisation urbanistique intégrée devait également avoir lieu. L'auteur de projet devait normalement être désigné pour la fin de l'année 2012. Pouvez-vous m'informer si le timing a été respecté ?

Vous me laissez sous-entendre que la construction du pont pourrait se faire avant de détruire l'ancien. Avez-vous plus de précision quant à la méthodologie qui sera utilisée pour construire ce pont tant attendu ?

## **Richard sur la diminution du transport fluvial wallon, et la réalisation des projets européens**

Un article publié par le quotidien L'Echo (21/2/2013), a rendu compte des chiffres présentés par l'Union Wallonne des Entreprises à propos du transport fluvial en Wallonie. Celui-ci a connu une chute de plus de 5 % en 2012.

Les péniches ont transporté 41.933.858 millions de tonnes en 2012, contre 44, 3 millions en 2011. Une diminution d'un million de tonnes d'importations est due à la crise de la sidérurgie, importations moindres de matières premières, de minerai.... Les exportations par voie d'eau sont, elles, en augmentation.

Pourtant l'actuelle mauvaise conjoncture économique ne doit surtout pas être prétexte à remettre en cause les grands projets prioritaires de la voie d'eau (axe Meuse-Rhin-Main-Danube, et axe Seine-Escaut) retenus par l'Europe dans le cadre des réseaux transeuropéens de transports.

La situation stratégique qu'occupe « naturellement » la Wallonie en dépend.

M. le Ministre quelle est votre analyse de ce dossier ? pouvez-vous garantir que les investissements prévus seront réalisés, notamment la construction de la nouvelle écluse à Obourg, la réouverture du canal de Pommeroeul et l'agrandissement du Pont des Trous à Tournai ?

## **Jean-Luc Crucke sur le projet Seine-Escaut menacé par le budget français**

Lors d'une réunion qui s'est tenue, à Lille, devant une centaine d'entrepreneurs du Nord de la France, le Ministre des Transports, Frédéric Cuvelier a reconnu qu'il convenait de revoir la logique budgétaire du dossier Seine-Escaut avant de représenter, dans un an et demi, un nouveau projet à l'Europe !

Le Ministre a-t-il pris connaissance de la nouvelle position du gouvernement français ? S'est-il entretenu avec son homologue ? Doit-on percevoir cette déclaration comme un revirement d'attitude ? Ces prises de position contrastées ne nuisent-elles pas à la crédibilité et l'efficacité du projet ? Quelles en sont les conséquences ?

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier et sur son évolution pour le versant wallon et les relations transfrontalières et transrégionales ? Quels sont les budgets engagés à ce jour et quels sont ceux qui devraient être mobilisés à l'avenir ?

## **Caroline Cassart sur la finalisation du Ravel, rive droite à Huy.**

Je me permets de revenir brièvement sur un dossier qui me tient à cœur vu son intérêt local pour bon nombre de riverains du Condroz et de la Vallée Mosane à savoir la finalisation du Ravel, rive droite à Huy.

En novembre dernier, vous m'aviez expliqué que le projet, longeant la N90 avait fait l'objet d'un audit de sécurité et ce en conformité avec les dispositions du Gouvernement wallon du 22 décembre 2010.

La demande de permis d'urbanisme avait été introduite le 19 juillet 2012. Le dossier de demande de permis d'urbanisme avait été jugé complet par le fonctionnaire délégué le 6 août 2012.

Où en est aujourd'hui l'instruction ? Elle devait s'achever – d'après vous – début 2013. Quel est l'état d'avancement de ce dossier ? Le permis d'urbanisme est-il octroyé ?

Avez-vous un agenda des prochains travaux à me communiquer ?

## **Caroline Cassart sur l'interdiction de circuler pour les longs camions sur certains tronçons de routes et d'autoroutes.**

La fin de l'hiver touche à sa fin. Il me paraît dès lors opportun de revenir vers vous dans le cadre d'un sujet dont on a peu parlé cet hiver me semble-t-il. Il est vrai qu'il fut moins rude que le précédent. Cependant, certains jours de cette saison hivernale 2012-2013 laissent malgré tout quelques rudes souvenirs de conditions météorologiques difficiles, situation qui se répercute inévitablement sur l'état des routes et de circulation.

Ainsi, je souhaiterais que vous me donniez l'ampleur qu'a pris cet hiver-ci, le plan neige et plus particulièrement les déviations des poids lourds « articulés » de plus de 13 mètres lors des jours de conditions météorologiques extrêmes.

A quelle fréquence le système d'alerte routière a-t-il fonctionné ?

Des sanctions ont-elles été administrées pour non respect de la signalisation ou d'injonctions de la police ?

L'hiver dernier, 200 entreprises de transport et de distribution belges et étrangères étaient inscrites sur le site [trafiroutes.wallonie.be](http://trafiroutes.wallonie.be) pour être informées automatiquement du déclenchement du système d'alerte. D'autres entreprises se sont-elles ajoutées depuis ?

## **Gilles Mouyard sur la campagne de sensibilisation à la sécurité des motards et sur le projet MOTAC**

Monsieur le Ministre, la fédération belge des Motards en colère vient de manifester une fois de plus en date du 23 février dernier, afin de dénoncer l'état des routes wallonnes, responsable selon elle du décès de nombreux motocyclistes et afin de sensibiliser la population aux problèmes que rencontrent les conducteurs de deux roues sur la route.

Pour affronter cette problématique, l'Institut belge pour la Sécurité Routière a été chargé, suite à une décision du Conseil des Ministres du Gouvernement fédéral du 15 décembre 2012, de réaliser une étude concernant les accidents graves et mortels impliquant au moins une motocyclette survenus en Belgique (projet MOTAC).

*« Le projet MOTAC (MOTORcycle ACCidents) a pour objectif de mieux connaître les causes et les circonstances d'accidents impliquant des motocyclistes en Belgique. Il permettra de déterminer les spécificités des accidents de motocyclette en fonction du niveau de gravité et par la suite, de formuler des mesures ciblées et efficaces. »*

Ce projet MOTAC a débuté en juin 2011 et vient de s'achever en décembre 2012. Cette étude devrait être publiée en mars. Il ressortirait de celle-ci que l'état des routes est incriminé dans 1% des cas, l'alcool dans 11%, la vitesse dans 36%, la perte de contrôle dans 30%.

En décembre 2012, suite à une question orale en Commission vous me répondiez :  
*« Une campagne spécifique à la sécurité des motards aura lieu en dès le mois de mars avec une campagne d'affichage sur nos autoroutes, notamment pour sensibiliser nos automobilistes à être attentifs aux motards, l'installation progressive de panneau de sensibilisation permanente sur les tronçons touristiques et sinueux fortement fréquentés par les motards les week-ends et la distribution en collaboration avec l'IBSR de dépliants afin d'améliorer la compréhension entre motards et automobilistes. »*

Monsieur le Ministre, cette campagne de sensibilisation à la sécurité des motards a-t-elle débuté ? Disposez-vous d'un agenda de cette campagne ? Avez-vous reçu de nouvelles demandes de la part des différentes fédérations des motards ? Si oui, quelles sont-elles ? Quelles étaient vos réponses ? Avez-vous reçu une copie de l'étude de l'IBSR portant le nom de projet MOTAC ? Si oui, quelle analyse en tirez-vous ? Allez-vous vous suivre les mesures ciblées de ce projet ? Si non, pouvez-vous justifier votre réponse ? Quelles politiques nouvelles allez-vous mettre en place suite aux premiers résultats de cette étude qui incriminent l'alcool, la vitesse, et la perte de contrôle dans les accidents touchant des motards ?

## **Gilles Mouyard sur les recommandations du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière**

Monsieur le Ministre, le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière a présenté en juin 2012 ses premières recommandations.

Les 76 recommandations du CSWSR se basaient sur les rapports des groupes de travail mis en place au sein du Conseil. Ces groupes de travail avaient porté sur plusieurs thématiques comme : les travaux routiers et autoroutiers, la sécurité routière, les accidents de motos, l'éducation à la circulation en milieu scolaire, l'aide aux victimes...

A la suite de cette présentation par le CSWSR, vous annonciez que ces recommandations feraient partie de vos priorités en termes de Sécurité routière. Vous annonciez vouloir mettre en place une structure pour coordonner et cibler d'avantage les actions de sensibilisation-répression en matière de sécurité routière, créer un label pour les événements festifs ou une sensibilisation à la sécurité routière est organisée, aménager les voiries régionales...

Monsieur le Ministre, quand comptez-vous présenter votre plan d'actions pour satisfaire aux recommandations du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière ? Quelles seront les actions reprises dans ce plan pour réduire le nombre de victime sur nos routes ? Quelles actions avez-vous déjà mis en place ?

## **Philippe Dodrimont sur la construction d'un rond-point à Sprimont**

Des travaux d'aménagement sont prévus à la sortie 45 de l'autoroute E25 (Sprimont). Sont programmés l'aménagement d'un rond-point ainsi que des places de parcage dédiées au covoiturage.

Pourriez-vous m'informer sur le timing de ces travaux?

Quand vont-ils démarrer?

Quelle est la durée prévue pour ce chantier?

Quelles mesures seront prises pendant les travaux?



## **Anne BARZIN sur le remplacement du portique installé sur la passerelle de La Plante**

En mars 2012, le SPW a installé un portique sur la passerelle reliant La Plante à Jambes (Amée) suite au constat répété du non respect de l'interdiction d'accès par les engins motorisés.

Le dispositif avait pour objectif de garantir la sécurité de l'usage de cette passerelle par le personnel éclusier et de sa traversée pour les personnes empruntant celle-ci.

Au delà de l'objectif de sécurité partagé par tous, il s'avère que dans la pratique, ce dispositif a très rapidement démontré ses faiblesses. Le passage est, en effet, devenu très difficile, voire parfois impossible, pour les personnes à mobilité réduite se déplaçant en chaise roulante, pour les poussettes ainsi que pour les cyclistes avec un siège ou une petite remorque pour promener des enfants.

J'ai eu l'occasion, Monsieur le Ministre, de vous interroger à plusieurs reprises sur ce dossier.

En réponse à ces questions, vous affirmiez qu'après plusieurs utilisations, les usagers allaient se familiariser à ce nouveau système. De plus, vous ajoutiez qu'une signalétique didactique et adaptée serait mise en place et que la question de l'accès des personnes en fauteuil roulant serait spécifiquement étudiée.

L'asbl Gamah, chargée de ce travail, a conclu que le portique était fonctionnellement adapté.

Cependant, le temps a démontré que la signalisation mise en place et l'utilisation répétée de ce dispositif n'avaient pas permis aux divers usagers de maîtriser ce système.

Cet obstacle permanent a parfois également contraint certaines personnes à traverser la Meuse via la voirie, et le Pont de Jambes, ce qui pose question en termes de sécurité.

En réponse à la dernière question parlementaire sur le sujet, vous déclariez qu'une réflexion était menée pour télécommander l'ouverture de la barrière fixe à partir du poste de commande de l'écluse.

Ce week-end, les usagers de la passerelle de la Plante ont pu constater que le portique avait été remplacé par un tout autre dispositif.

Il s'agit d'un dispositif amovible qui peut être commandé à distance par l'éclusier.

Monsieur le Ministre peut-il m'expliquer les raisons de ce changement ?

Quelles sont les modalités pratiques d'usage de ce dispositif ?

L'éclusier est-il responsable de l'ouverture de ce système ? Si oui, qu'en est-il en l'absence de celui-ci ?

Ce nouveau dispositif a-t-il déjà été testé ailleurs ? Si oui, qu'en ressort-il ?

Quel est le coût de ce nouveau dispositif et des travaux liés à ce remplacement ?

## **de Coster-Bauchau sur la réouverture partielle du rond-point du Hall omnisports sur la N25 et son suivi.**

Après 4 années de discussions, le rond-point du Hall omnisports sur le N25 a enfin rouvert...partiellement. Pour rappel, ce rond-point extrêmement dangereux pour les usagers avait été fermé à la circulation en 2008.

En décembre 2012, date de la réouverture partielle du rond-point et en réponse à l'une de mes questions sur le sujet, vous rappeliez votre volonté « *de faire passer ce tronçon de la catégorie «Travaux inutiles» vers la catégorie «Aménagements efficaces au service de la sécurité routière»* ».

Concrètement, une étude avait été réalisée en mars 2012 afin de dégager une solution concertée avec les différents intervenants. Trois aménagements à réaliser avaient été mis en évidence avant d'envisager la réouverture totale du rond-point.

Premièrement, l'agrandissement des entrées à deux voies des ronds-points sur la N25 situés au croisement de la rue du Stampia et de la chaussée de la Libération permettant d'améliorer la fluidité sur la N25.

Deuxièmement, l'aménagement du carrefour à feux de la chaussée de la Libération sur la N268, en donnant l'aspect à la chaussée que le tourne à droite est le flux principal et en réglant la phase «feux» pour donner plus de temps au vert à ce tourne à droite.

Enfin, troisièmement, un raccourcissement de la bande de décélération du giratoire quittant la N25 vers la N268.

A mon grand espoir, vous m'annonciez aussi que des instructions avaient été données à la Direction générale des Routes en vue d'étudier et surtout de budgéter ces trois aménagements. L'objectif était de pouvoir les intégrer dans la programmation des chantiers pour l'année 2013.

Où est-on ? Ces trois aménagements ont-ils été étudiés et budgétés ?

Le rond-point pourra-t-il rouvrir totalement en 2013 ?

Un calendrier des travaux a-t-il été déjà établi ?

## **Anne BARZIN sur l'avenir de l'opération « la Ville s'éveille au chant du coq »**

En 2003, la Ville de Namur organisait dans le cadre de la semaine de la ruralité sa 1<sup>ère</sup> Ferme en Ville qui a connu dès le début un vif succès tant auprès des enfants, des établissements scolaires que du grand public.

Les agriculteurs locaux, la FJA, l'Accueil champêtre, l'AFSCA étaient associés à cette manifestation devenue récurrente.

La notoriété et l'intérêt évident de cet événement ont fait que sous la houlette des autorités régionales, celui-ci s'est développé dans d'autres villes sous le label bien connu et apprécié de « La Ville s'éveille au chant du coq ».

L'édition 2012 a rencontré une fois encore un franc succès. Organisée sur 3 journées, elle a permis à des centaines d'élèves de l'enseignement fondamental et à des milliers de visiteurs de découvrir ou redécouvrir la ruralité sous toutes ses formes.

Il nous revient que vous auriez décidé de ne pas reconduire l'opération en 2013.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

Est-il exact que l'évènement ne sera plus organisé cette année ?

Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il m'apporter les réponses aux questions suivantes :

- quelles en sont les raisons ?
- Cette décision concerne-t-elle bien l'ensemble des communes wallonnes?
- Une subvention aux communes peut-elle être obtenue afin de tenter de maintenir cette activité ?
- Une activité similaire est-elle envisagée de manière à présenter le rôle des acteurs du monde agricole à la population vivant en zone urbaine ?